

# LES RECOMMANDATIONS DE LA COMMISSION MIXTE INTERNATIONALE DU DOUZIÈME RAPPORT BIENNAL SUR LA QUALITÉ DE L'EAU DANS LES GRANDS LACS

## **Intégrité physique : répercussions des milieux urbains sur la qualité de l'eau des Grands Lacs**

1. Les Parties devraient prendre les mesures binationales suivantes en vue de réagir aux répercussions de l'utilisation des terres urbaines sur la qualité de l'eau des Grands Lacs :
  - évaluer dans quelles circonstances les pratiques exemplaires de gestion<sup>1</sup> sont efficaces pour la gestion du ruissellement urbain;
  - s'assurer que l'information relative aux pratiques exemplaires de gestion des milieux urbains parvient aux autorités locales et aux responsables de leur mise en œuvre;
  - évaluer les effets cumulatifs des mesures de gestion en vue de réduire les répercussions de l'urbanisation des Grands Lacs en utilisant le bassin du lac Érié à titre d'exemple.

## **Intégrité biologique : les répercussions des espèces exotiques envahissantes**

2. Les gouvernements devraient prendre les mesures que voici en vue d'éliminer la menace et les répercussions liées aux espèces aquatiques exotiques envahissantes dans les Grands Lacs.

Il est recommandé de prendre immédiatement les mesures suivantes :

- aux États-Unis, adopter la National Aquatic Invasive Species Act (NAISA, loi nationale sur les espèces aquatiques envahissantes) réhabilitant la National Invasive Species Act (NISA, loi nationale sur les espèces envahissantes);
  - au Canada, mettre en œuvre le Plan d'action national de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes et compléter les pratiques exemplaires obligatoires de gestion des eaux de ballast;
  - ratifier et mettre en œuvre la Convention internationale sur le contrôle et la gestion des eaux de ballast et sédiments des navires de l'Organisation maritime internationale, ainsi qu'amplifier les mesures et accélérer l'échéancier dans ce domaine.
3. Il est recommandé de confier les tâches ci-dessous à la Commission mixte internationale au moyen d'un renvoi portant sur les espèces aquatiques envahissantes :
    - contribuer à identifier les façons les plus efficaces de coordonner les efforts de prévention binationaux et d'harmoniser les plans nationaux, plus particulièrement en ce qui concerne les eaux de ballast résiduelles et les sédiments dans les citernes de ballast;
    - évaluer l'efficacité des ententes actuelles entre les institutions;
    - participer à la mise en place d'une norme régionale supérieure au minimum exigé par la Convention de l'Organisation maritime internationale;
    - s'assurer que les analyses économiques menées pour des projets ayant des répercussions potentielles sur l'environnement traitent des coûts environnementaux et sociétaux du contrôle et de la réduction des espèces envahissantes et des dommages qu'elles entraînent ainsi que des coûts et des avantages des mesures de prévention;
    - participer à l'éducation du public et aux communications.

## **Intégrité biologique : les répercussions des agents pathogènes**

4. Il est recommandé que tous les paliers de gouvernement élaborent et mettent en œuvre des mesures de planification coordonnées en vue de protéger efficacement l'eau potable des pressions croissantes des industries, de l'urbanisation, des infrastructures vieillissantes et de l'agriculture, et notamment de protéger la santé humaine et l'équilibre des écosystèmes contre les grandes exploitations d'élevage.

## **Intégrité chimique : l'exemple du mercure**

La Commission recommande que les deux gouvernements fédéraux, en collaboration avec les États, la province et les institutions, prennent les mesures suivantes.

5. Entreprendre des études épidémiologiques rétrospectives et prospectives, dans les secteurs préoccupants et dans d'autres emplacements pertinents du bassin des Grands Lacs, en vue de mieux comprendre les effets potentiels sur le développement neurologique associés au méthylmercure et aux BPC.
6. S'assurer que les avis sur le poisson sont clairs, simples et cohérents, et s'assurer qu'ils parviennent aux différents destinataires ciblés.
7. Choisir et mettre en œuvre rapidement des programmes, tant aux États-Unis qu'au Canada, visant à réduire de manière significative le dépôt de la forme gazeuse réactive du mercure dans la région des Grands Lacs ainsi que mener des stratégies multilatérales en vue de mieux contrôler globalement cette substance toxique rémanente.

## **Intégrité de l'écosystème : les changements de l'écosystème du lac Érié**

8. La Commission recommande que les gouvernements maintiennent le financement binational de la recherche accordé en 2002 et en 2003 en vue d'améliorer la compréhension des changements positifs et négatifs survenus dans l'écosystème du lac Érié et de prendre les mesures nécessaires au besoin. On devrait envisager l'adaptation et l'adoption du modèle institutionnel présenté par le Lake Erie Millennium Network<sup>2</sup> pour les autres Grands Lacs afin d'améliorer la collaboration et la communication.